EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: Témoin, Notre Tiès Fidèle e' Bien-Aimé Cousin le Très Honorable Charles Stanley Vicomte Monck, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince-Edouard et Vice-Amiral d'icelle, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité de Québec, dans Notre dite Prevince du Canada, ce Seizième jour de Mai, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-trois, et de Notre Règne la Vingt-sixième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE du Canada.

MONCK.

[L. S.]

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Troisième jour du mois de Juillet prochain, et à chacun de vous—Salut:

PROCLAMATION.

A TTENDU que le SEIZIÈME jour du mois de MAI dernier, Nous avions jugé à propos proroger Notre Parlement Provincial au Troisième jour du mois de Juillet prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec. Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présent au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de Québec, Mardi, le Onzième jour du mois d'Aout prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. Ce A quoi vous ne devez manquer.